

A L'AGENDA DU CIDFF

Le CIDFF sera fermé du 06
au 31 août inclus

Notre Présidente Marie-Noëlle
Barbier, toute l'équipe salariale ainsi
que le Conseil d'Administration vous
souhaitent de bonnes vacances d'été.

ACTUALITE

Nouvelle adresse :

Le siège du CIDFF se situera à compter du 1^{er} septembre 2012 à la Cité Administrative, 9 rue René Basset à Lunéville, dans les anciens locaux du Pôle Emploi.

Le développement de nos actions, notamment dans le pôle Vie Familiale et Parentalité et le pôle Vie Professionnelle, nous a conduit à trouver des locaux mieux adaptés à un besoin de confidentialité dans nos différents services.

Nous partagerons cette adresse avec le Syndicat mixte du Pays du Lunévillois et l'association Entr'aide chômeurs.

VOS DROITS

Le point sur la future législation relative au harcèlement sexuel :

Dans une décision du 4 mai 2012, les Sages du Conseil constitutionnel ont, en raison du manque de définition claire et précise des éléments constitutifs, déclaré que l'infraction de harcèlement sexuel était contraire à la Constitution et devait, par conséquent, être abrogée.

Dès cette annonce, le Sénat a réagi en créant un groupe de travail composé de membres de la Commission des Lois, de la Commission des Affaires sociales et de la Délégation aux droits des femmes.

Du 29 mai au 7 juin, celui-ci auditionna de nombreuses personnes : associations, syndicats, représentants du patronat, magistrats, avocats... De larges points d'accord sont alors apparus parmi lesquels la nécessité de réprimer toutes les formes de harcèlement sexuel, de définir l'infraction avec des termes précis, d'augmenter les peines encourues en cas de circonstances aggravantes notamment quand l'auteur des faits possède une autorité hiérarchique.

Plusieurs sénateurs proposèrent également leur version de ce que pourrait être ce nouveau texte et, Christiane Taubira et Najat Vallaud-Belkacem, respectivement ministre de la justice et des droits des femmes, déposèrent le 13 juin sur le bureau de la présidence du Sénat un projet de loi.

Par la suite, la Délégation aux droits des femmes du Sénat a émis seize recommandations sur le texte qui a lui été soumis. La Commission des Lois, quant à elle, l'a approuvé à l'unanimité après y avoir effectué quelques retouches.

Le fruit de ce travail sera débattu à partir du 11 juillet au Palais du Luxembourg.

Sans faire ici l'analyse de l'ensemble des articles qui vont être discuté au Parlement, il peut être remarqué :

- une clarification de la définition – inspirée de directives européennes - en retenant notamment les notions d' « atteinte à la dignité », de « caractère dégradant ou humiliant », de la création d' « un environnement intimidant, hostile ou offensant » ;
- une volonté de réprimer aussi bien les faits répétés que certains actes uniques qualifiés de « *chantage sexuel* » et assimilés dans le texte à du harcèlement sexuel ;
- une répression aggravée en présence de quelques situations : rapport d'autorité, particulière vulnérabilité de la victime ou lorsque l'infraction est commise par plusieurs personnes.

Il est également à noter que les sénateurs ont procédé à une mise en cohérence du statut de la fonction publique et ont renforcé les compétences des délégués du personnel et des services de santé au travail en matière de prévention et de détection des comportements de harcèlement.

ZOOM SUR

Le bilan du forum.

Le 16 et 17 mars 2012, à la salle Erckman, s'est tenu notre forum pour une éducation et une orientation professionnelle égalitaires.

Cette manifestation avait pour but de sensibiliser l'ensemble des collégiens et collégiennes de l'arrondissement de Lunéville à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Cette action tournait donc autour des notions d'éducation à l'orientation et de liberté de choix professionnel selon les envies et les capacités personnelles, loin des représentations stéréotypées traditionnelles de genre.

3 structures ont participé à l'élaboration du forum :

Le Pôle Emploi, le Centre d'Information et d'Orientation et la Mission Locale du Lunévillois.

Représentants des professions :

Notre objectif était de recevoir un couple (homme-femme) pour chaque métier, dans des domaines professionnels variés. Nous avons compté 17 métiers différents pour la première journée et 13 pour la seconde journée.

Exemples : Psychologue, agriculteur, conducteur d'engins, secrétaire médicale, ingénieur.

Sur une douzaine d'établissements sollicités, seuls trois d'entre eux ont répondu positivement : Les collèges de Bénaménil, Ernest Bichat et Saint Pierre Fourier de Lunéville.

Déroulement du Forum :

Le 16 mars 2012 : consacré aux collèges.

Des groupes de 4 à 6 collégiens, après le visionnage d'une vidéo d'introduction, sont passés à tous les stands des professionnels pour une durée d'environ 15 minutes. Le forum fut également ouvert au public, qui se déplace à son gré.

Le 17 mars 2012 :

Documentaires et conférences sur le thème des stéréotypes sexistes dans les livres et les jouets se sont succédés toute la journée.

Collégiens, professionnels et public ont été globalement satisfaits du forum et se disent prêts à renouveler l'expérience.